

Formation P S C 1

Modalités de financement par le CODEP.

1- La formation est assurée par le C D O S SAVOIE .

S'inscrire directement par le site du CDOS SAVOIE (<https://sport-savoie.fr>) auprès de leur secrétariat

- Remplir leur fiche d'inscription et bien renseigner toutes les rubriques.
- Joindre le chèque du prix fixé (il est obligatoire pour participer)
- Demander lors du stage, une **facture avec le nom de votre club.**

Pour le remboursement par le CODEP :

C'est au Trésorier de votre club de faire la demande de remboursement auprès du responsable de la commission formation du CODEP (S. Flon) en lui transmettant :

- **La fiche N° 1** du site du CODEP de la liste des stagiaires avec leur **N° de licence de l'année en cours + les coordonnées du trésorier du club + 1 RIB.**

- Le responsable formation la valide et la transmet au trésorier du CODEP qui remboursera le stage à 50% sur la base de 50 euros soit **25 euros par stagiaire.**

Pour le diplôme c'est l'organisme agréé de formation qui l'adresse directement à chaque stagiaire.

2- La formation est assurée au niveau du club .

L'organisme qui assure la formation doit être **agréé.**

Le Trésorier du club transmet, à la responsable de la commission formation:

* la facture de l'organisme agréé avec la liste : **Fiche N ° 1** des stagiaires licenciés de l'année en cours *les adhérents non licenciés à la FFCT et autres CODEP ne sont pas pris en compte pour le remboursement. Attention à la date d'envoi de la facture (refusée si + de 3 mois à la date de la formation)*

Pour le remboursement par le CODEP ; idem ci-dessus.

3- La liste des licenciés formés (formules 1 et 2) est transmise par le responsable de la commission formation au responsable du challenge de Savoie.